

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE **AÉRODROME SAINT-GIRONS ANTICHAN**

PROJET DE RÉVISION DU PLAN DE SERVITUDES AÉRONAUTIQUES

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral de la préfète de l'Ariège en date du 1^{er} septembre 2023, une enquête publique est ouverte du 2 octobre à 9h au 18 octobre 2023 à 12h sur le dossier présenté par la Direction générale de l'aviation civile – Direction de la sécurité de l'aviation civile Sud – Subdivision Régulation Aéroportuaire – Allée Saint-Exupéry – BP 60 100 – 31703 BLAGNAC, pour la révision du plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Saint-Girons Antichan.

Ce plan de servitudes aéronautiques a pour but de protéger l'emprise et les abords de l'aérodrome contre la présence d'obstacles à la navigation aérienne de manière à garantir la pérennité de l'espace aérien nécessaire aux processus d'approche finale et de décollage des aéronefs, et préserver le développement à long terme de la plate-forme aéroportuaire.

A l'issue de l'enquête publique, ce plan de servitudes aéronautiques de dégagement sera susceptible d'être approuvé et rendu exécutoire par arrêté du ministre chargé de l'aviation civile, en accord, s'il y a lieu, avec le ministre de la défense, conformément à l'article R.242-1 du code de l'aviation civile.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera consultable :

- dans les mairies Caumont, Cazavet, Gajan, Lorp-Sentaraille, Montégut en Couserans, Montgauch, Moulis, Saint-Girons, Saint-Lizier, Taurignan-Castet et Taurignan-Vieux, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux,
- à la préfecture de l'Ariège en version dématérialisée sur un poste informatique,
- sous format numérique, sur le site internet des services de l'État en Ariège : <https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Servitudes>.

Le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Lizier, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.
- par correspondance directement à monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Saint-Lizier – 1, place de la mairie – 09190 Saint-Lizier ;
- par courriel à l'adresse suivante : pref-utilite-publique@ariège.gouv.fr.

Seules les observations parvenues pendant la durée de l'enquête publique, entre le lundi 2 octobre 2023 à 9h et le mercredi 18 octobre 2023 à 12h, pourront être prises en compte et intégrées au rapport d'enquête publique.

Le public pourra s'entretenir avec le commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Lizier :

- le mardi 3 octobre 2023 de 9h à 12h30,
- le samedi 14 octobre 2023 de 9h à 12h,
- le mercredi 18 octobre 2023 de 9h à 12h.

Toute personne pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de l'Ariège (Cellule Environnement), dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État en Ariège.